



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 9 mai 2023

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 15 Excusé(e)s : 3 Présents : 12 Votants : 12 Pouvoir : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois le 9 mai et à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 27/042023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> Monsieur Sébastien SCHAUVING, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, Madame Nelly SALLET, Monsieur Jean-Louis CHALOIN, Monsieur Fabien LOPES, Madame Jocelyne KOROSSEC, Madame Marie-Pierre FONTMORIN, Madame Christelle GEOFFROY, Monsieur Francis VISCOVI, Monsieur Francis BOURGEOIS, Madame Véronique SILVI, Monsieur Alexandre MUZY,</p> <p><u>Etaient absents :</u> Monsieur Franck TEPPE, Monsieur Fabrice DESPLANCHES, Madame Michelle GOYON</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur Fabien LOPES</p>
--	--

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – 9 MAI 2023

Ordre de la séance

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu

Délibérations :

- Taux taxe aménagement
- Subvention
- Projet aire de jeux
- Approbation du règlement intérieur, des horaires et de la convention de partenariat avec le département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque publique

Divers :

-

Délibérations adoptées

23-20 : Aire de Jeux - Demande de subvention auprès de l'ANS

VU la demande du Conseil de Jeunes, souhaitant que la commune acquière une table de ping-pong,

VU l'engagement de la commune auprès du label Terres de Jeux 2024 afin de permettre la pratique sportive au plus grand nombre,

VU la volonté de la commune de favoriser le lien social et le vivre ensemble,

VU le souhait de la commune d'aménager une extension et de développer le sport santé à proximité de l'aire de jeux déjà existante, très prisée des enfants de la commune,

VU le projet de signer une convention avec un club local,

CONSIDERANT que la commune souhaite acquérir des équipements sportifs extérieur (vélo de fitness, vélo à main, table ping-pong) à hauteur de 26000.00 € HT,

CONSIDERANT que l'ANS (Agence nationale du Sport) peut subventionner cette dépense à hauteur de 60 %,

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur l'acquisition d'équipements sportifs extérieur à hauteur de 26000.00€ HT ainsi que la demande de subvention

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition d'équipements sportifs extérieur à hauteur de 26000.00 €HT,

AUTORISE le maire à solliciter la subvention auprès de l'ANS pour ce projet.

23-21 : Fixation Taux Taxe d'Aménagement

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;
VU la délibération n° 15-60 du 17 septembre 2015 concernant les dispositions du reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle ; lorsque celle-ci provient du parc d'activités.
VU la convention du 17 septembre 2015 transmise au contrôle de légalité sous le numéro 15-66.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur un nouveau taux de la taxe d'aménagement sur tout le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur tout le territoire de la commune.

DIT que ce taux sera applicable à partir du 9 mai 2023

23-22- Attribution d'une subvention à la société de chasse

VU les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Monsieur le Maire informe le conseil que les piégeurs de ragondins sont dédommagés par le Département de l'Ain ainsi que la communauté de commune de la Veyle en fonction du nombre d'individus tués.

Le département de l'Ain a diminué le montant de ce dédommagement passant ainsi à 1.90 € la prise contre 3.00 € les années précédentes.

Dans ce contexte, la société de chasse de la commune de Laiz souhaite bénéficier d'une subvention d'un montant de 327.00 € qui sera redistribuée aux piégeurs qui sont de moins en moins nombreux.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée de délibérer,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de 327.00€ à la société de chasse de la commune de Laiz

N° 23-23 : Approbation du règlement intérieur, des horaires et de la convention de partenariat avec le département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque publique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention passée avec le Conseil général le 15 décembre 1989 pour le prêt de documents à la bibliothèque.

Il fait part de l'adoption le 26 Septembre 2022 par le Conseil Départemental d'un nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique pour la période 2023 à 2028.

Ce schéma ambitieux a été élaboré grâce aux apports d'un diagnostic départemental de lecture publique et notamment deux grandes enquêtes en ligne auprès des bibliothécaires et élus du département.

L'assemblée Départementale afin de répondre aux enjeux de développement des bibliothèques en étant en phase avec les besoins exprimés, a choisi de renforcer son action et les moyens mis en œuvre en matière de lecture publique, en proposant notamment de nouveaux dispositifs pour le soutien aux projets des collectivités.

Notre précédente convention de partenariat étant arrivée à échéance le 31 Décembre 2022, il convient de signer une nouvelle convention pour la période 2023-2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte et adopte le règlement intérieur joint à la présente délibération ;
- Adopte les horaires de la bibliothèque : (Mercredi : 14h00 - 15h30 / Vendredi : 16h30 - 18h00 / Samedi : 10h00 – 12h00 / Pendant les vacances scolaires uniquement le samedi : 10h00- 12h00)
- Approuve la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale proposée par le Département de l'Ain pour la période 2023-2028 ;
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

Divers

Madame Nathalie TOURNIER est venue rencontrer les membres du conseil municipal pour présenter la convention citoyenne de fin de vie dont elle a été l'ambassadrice grâce à un tirage au sort sur le territoire national. Six critères illustratifs de la diversité de la société française ont été retenus pour effectuer ce tirage au sort.

le sexe - l'âge - la catégorie socioprofessionnelle - les diplômes - le lieu d'habitation - la région d'origine.

Les 184 ambassadeurs avaient pour mission d'avoir une réflexion autour du cadre d'accompagnement de la fin de vie. Ce cadre est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ?

Durant 9 week-ends, les ambassadeurs se sont rendus à Paris pour consolider le processus démocratique en éclairant le législateur dans l'hypothèse d'une évolution de la fin de vie en France

Après l'audition d'experts (philosophes, religieux, médecins, soignants et associations), les ambassadeurs ont entamé différentes phases de travail encadrées par des animateurs.

A l'issue de ce travail un rapport a été rédigé qui peut être consulté par tous les citoyens.

Le Conseil municipal remercie Madame Nathalie TOURNIER qui termine cet auditoire en proposant d'adapter localement la démocratie participative.

Mutuelle santé communale : deux propositions ont été reçues. Le choix sera prochainement arrêté.

Vélibus : le service vélibus commencera le 16 mai.

Un panneau d'affichage en composite sera prochainement installé avec une nouvelle carte de la commune. Le logo de la commune sera réactualisé dans le même temps et la carte des chemins de randonnées de la communauté de communes.

Consultation dépense d'investissement : lors de la dernière consultation, les habitants avaient majoritairement retenu la réfection du terrain de tennis. Cette année, ils pourront de nouveau faire part de leurs choix parmi plusieurs propositions.

Eclairage public : dans la continuité de la modification de l'éclairage public, monsieur le maire présente les 3 phases restantes pour un montant total 55 547.07 €. Cette dépense pourrait s'effectuer sur deux années.

Syndicat des eaux : Monsieur Francis VISCOVI rapporte que la nappe phréatique est basse sur le territoire. Le syndicat propose aux collectivités d'entamer une réflexion sur les économies d'eau qui pourraient être faites. 24 km de canalisations vont être remplacées dans les communes adhérentes au syndicat

Commission services aux publics et aux familles : Madame Nelly SALLET

Rapport année 2022

Hausse de la fréquentation de France services (+116%) . 864 personnes sont venues pour le première fois à France services Veyle. 79% du public accueilli à + 50 ans et pour 98 % ils sont non autonomes en informatique.

Conseiller numérique : les ateliers du conseiller numérique ont été suivis par 106 personnes

Jeunesse et petite enfance - l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) : 635 enfants ont fréquenté les accueils de loisirs (+12% à + 13%).

Au vu des fortes demandes et de la baisse du nombre d'assistantes maternelles, il est nécessaire de déterminer des objectifs pour subvenir aux nombreuses demandes.

Calendrier :

13/05/2023 : plantation fleurissement

22/05/2023 : conseil communautaire à Perrex

26/05/2023 : Inauguration vestiboutique à Crottet

02/06/2023 : Concert Les Ogres de Barback

03/06/2023 : fête du village

08/06/2023 : départ du critérium du dauphiné

10/06/2023 : concours de pétanque (société de chasse de laiz)

13/06/2023 : conseil d'école

24/06/2023 : fête autour de la voie bleue animation au sud de la gravière de Cormoranche sur Saône

Fin de la séance : 22H45

Le secrétaire de séance
Monsieur Fabien LOPES

Le Maire,
Monsieur Sébastien SCHAUVING